



58, rue Pierre Dupont  
69283 Lyon Cedex 01  
Tél. : 04 72 00 75 50  
Fax : 04 72 07 02 10  
Web : [www.leschartreux.com](http://www.leschartreux.com)

## **Protocole sanitaire Lycée des Chartreux**

Ce protocole s'appuie sur les directives reçues du ministère de la santé et du ministère de l'éducation nationale et le guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et lycées du 29/04/20. Il peut être amené à évoluer en fonction de nouvelles directives ministérielles.

- Cette note est la synthèse de toutes les directives officielles que nous avons adaptées à la réalité de nos établissements.
- Tous les gestes proposés font un ensemble cohérent : le port du masque seul sans respect de la distanciation sociale ne peut être efficace. L'ensemble de ce que nous proposons doit être respecté.
- C'est la raison pour laquelle nous demandons aux parents une implication et une participation active. Ce que nous mettons en place au lycée pourrait être rendu caduc si les parents ne font pas leur part à domicile.
- Le fait d'accepter d'envoyer l'enfant au lycée est une acceptation implicite de ce protocole.
- Il faut apprendre désormais à vivre avec le virus. C'est une réalité.
- Quelques soient nos efforts, ils n'éradiqueront pas les virus à 100%, car un lycée, comme le supermarché ou l'hôpital, reste un système ouvert. Nous ferons tout pour contenir le virus et limiter ce que l'on appelle la charge virale. Il est illusoire de penser que le virus reste aux portes d'un endroit malgré tous les efforts. C'est sa nature ! Tous nos gestes ont pour objectif de limiter au maximum la charge virale et de "contenir" le virus.

En fin de ce protocole figurent les mesures spécifiques relatives à l'internat.

Un nettoyage intégral de l'établissement a été effectué en amont de la rentrée des élèves.

### **Sur le plan général, au lycée**

- Port du masque obligatoire en présence des élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.
- Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer sur le site de l'Institution.
- Port du masque obligatoire pour tous les élèves si les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. Le rectorat a fourni des masques lavables qui seront distribués aux élèves le premier jour de reprise en présentiel. Cependant, nous demandons à ce que les enfants arrivent le premier matin avec leur propre masque permettant une protection sur toute la journée scolaire.
- Recommandation est faite aux parents de vérifier chaque matin la température de leur enfant. En cas de température, l'enfant ne peut pas être accueilli. Merci de prévenir l'établissement de son absence.
- Une salle de mise en quarantaine a été identifiée.

## Contacts

### **Axes de circulation dans les locaux clairement définis et indiqués.**

La circulation des élèves sera réglementée sous conduite des membres du corps enseignant et des personnels de vie scolaire :

- Organisation des entrées et sorties des élèves.
- La circulation dans les couloirs et dans les escaliers sera, autant que cela sera matériellement possible, réglementée (montée et descente via des escaliers différents...).
- Lors de la récréation ou des déplacements les élèves devront veiller au maintien des gestes barrière et des règles de distanciation.
- La sortie des classes lors de la récréation, déjeuner, fin des cours, se fera de manière ordonnée et coordonnée, les classes les unes après les autres pour maintenir de la fluidité dans le couloir. Cette sortie doit se faire sous le contrôle d'un adulte.
- Lors de l'utilisation des sanitaires et des toilettes, les élèves veilleront à respecter les règles de distanciation et marquage au sol. En particulier l'attente ne devra pas se faire dans les toilettes mais à l'extérieur de celles-ci.

### **Installation des élèves en classe.**

- Fonctionnement en demi-groupe, dans une configuration permettant le respect des règles de distanciation des élèves.
- Les élèves se verront attribuer une classe d'affectation et une table le 1<sup>er</sup> jour et devront toujours garder la même place dans la même classe.
- Les classes étant réparties en sous-groupes, les élèves seront sous la responsabilité soit d'un professeur soit d'un personnel de vie scolaire.
- Le principe retenu est de limiter au maximum les déplacements d'élèves. Dès lors, tous les cours spécifiques, d'arts plastiques, de musique, de sciences physiques et de SVT se feront dans la salle de classe d'affectation. Seul le professeur se déplacera pour faire son cours.
- Sport : le sport est maintenu. Les activités possibles sont celles maintenant le principe de distanciation. A titre d'exemple, les jeux de ballons ou impliquant un contact physique sont interdits. Un protocole spécifique à cette discipline a été établi conjointement à celui-ci et sera envoyé à tous les parents.

## Hygiène

### **Lavage des mains des élèves**

Le lavage des mains doit être un réflexe pour les élèves. Ce lavage doit être réalisé a minima :

- A leur arrivée avant le début des cours.
- Retour de récréation le matin.
- Avant et après le repas.
- Retour en classe en début d'après-midi.
- Retour de récréation l'après-midi.
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé.

Au maximum, nous favorisons le lavage des mains au lavabo avec eau et savon qui est tout aussi efficace pour une décontamination. Du gel hydro alcoolique sera cependant mis à disposition dès lors que le lavage des mains avec eau et savon n'est pas possible (manque de temps,...)

Les élèves seront, sur le principe, sensibilisés sur l'importance de se laver les mains, et notamment après un passage aux toilettes.

Il est enfin demandé aux parents de fournir systématiquement, en complément, une fiole individuelle de gel hydro alcoolique.

## Nettoyage et désinfection des locaux et parties communes

Une aération des locaux pendant 10-15 min sera conduite régulièrement sous la responsabilité des adultes. Il sera procédé à un nettoyage avec désinfection des locaux (un soin particulier sera apporté aux bureaux) par un personnel d'entretien chaque matin avant l'arrivée des élèves.

Des kits de désinfection (lingettes, spray, ...) seront à disposition des enseignants et des personnels de vie scolaire. Il doit en particulier permettre la désinfection du bureau à chaque bascule d'enseignant.

Il sera procédé à un nettoyage des parties communes (sanitaires, poignées de portes) par un personnel d'entretien sur le temps du déjeuner avant la reprise des cours de l'après-midi.

Produits utilisés : javel dissolution 1/5, spectre large ou spray désinfectant. Papier jetable / lingettes.

### Respect des locaux

Le nettoyage des locaux est un axe important du protocole. Pour autant, tous les efforts de nettoyage seront vains si le travail et les locaux ne sont pas respectés.

Il est donc important que rien ne doit être jeté par terre, que ce soit à l'extérieur ou dans les classes. Les enseignants et personnels d'éducation y veilleront tout particulièrement. Il convient donc :

- D'utiliser les poubelles prévues à cet effet (poubelle avec sac poubelle), en particulier pour les mouchoirs usagés, emballages, ...
- Les poubelles de tri papier ne sont plus utilisées jusqu'à nouvel ordre pour éviter les déplacements.
- Un effort général pour maintenir la propreté des locaux, en particulier des sanitaires est demandé.

## Personnel de l'établissement

- Chaque personnel assure que son état de santé permet d'assurer sa mission sur le site et informe le chef d'établissement en cas d'empêchement.
- Il est recommandé à chacun de vérifier sa température en cas de doute avant de se rendre au collège.
- Chaque personnel est responsable de la bonne application des règles de protection données.
- Il est fondamental que tous les adultes soient modèles dans l'application du dispositif.
- Il convient de souligner le rôle important dans l'éducation des élèves aux gestes barrières, et à la distanciation sociale.

### Chaque adulte :

- Port du masque obligatoire.
- Le changement de masque doit intervenir autant que besoin en fonction des caractéristiques de protection de celui-ci.
- Veille en fin de journée à ce que la classe soit en ordre (rien par terre) pour faciliter le travail de nettoyage qui sera réalisé par le personnel d'entretien. Pour permettre une désinfection aisée des tables avant l'arrivée des élèves, les chaises seront systématiquement laissées au sol à la fin de la journée.
- Veille à l'aération par séquences de 10mn minimum de son local.
- Veille au bon respect des règles sanitaires dans l'établissement et les fait respecter où qu'il se trouve.

## Rôle des parents

**Une implication des parents en cohérence avec les procédures mises en place dans les établissements est un élément important. A ce titre, chaque parent doit :**

- **Eduquer aux gestes barrières et aux principes de distanciation qui doivent faire systématiquement et spontanément faire l'objet d'une application individuelle au quotidien.**  
Veiller à une hygiène stricte de son enfant au retour à la maison.
- Prendre la température son enfant avant de les déposer à l'école.
- Respecter le principe de distanciation entre parents devant le portail du collège
- Se rendre disponible pour venir chercher son enfant en cas d'appel du collège.
- Prendre connaissance des circulaires d'informations et appliquer les directives données.

## Gestion d'un cas suspect dans l'établissement

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 doit conduire à l'éviction de la personne, enfant ou adulte.  
Temps 1 : isolement dans une salle / masque pour la personne/ gants. En cas de doute chez l'enfant, prise de température.

Temps 2 : Avertir immédiatement les parents de l'enfant qui devront effectuer un test de dépistage.

A compter de la prise en charge de l'enfant par ses parents :

- Les parents de l'enfant doivent consulter leur médecin traitant qui décidera le cas échéant de l'opportunité d'un Si le test s'avérait positif, il conviendra d'en informer l'établissement dans les plus brefs délais.
- Il ne peut pas y avoir de retour au lycée sans résultat du test ou d'avis médical.
- En l'absence d'avis médical un retour ne sera pas possible avant une période d'isolement de 14 jours.
- En cas de test positif, un retour au lycée ne sera pas possible avant 14 jours.

Au niveau de l'établissement :

- En cas de test positif de l'élève, les élèves et enseignants de la classe sont invités à prendre attache avec leur médecin traitant dès que possible.
- La direction peut décider, le cas échéant, de la fermeture de la classe, du niveau voire de l'ensemble du lycée.

## INTERNAT

Les internes sont naturellement soumis aux règles, décrites supra pour tous les lycéens, relatives à la vie courante ou aux temps d'étude, de récréation, de restauration et de circulation dans les différents bâtiments.

### Masques et gestes barrières

Dans le contexte particulier de la vie en internat, **le respect rigoureux et spontané** de la part des internes des règles de distanciation et des gestes barrières est impératif.

Des masques lavables seront fournis à tous les lycéens par le rectorat. Ils ne sont cependant pas en nombre suffisant pour couvrir la semaine. Les internes devront donc se procurer le nombre adéquat de masques, en fonction de leurs caractéristiques techniques, afin de rester protégés sur l'ensemble de la

plage de présence au lycée. Ainsi, par exemple, une dotation de 15 masques (3/jours) est requise pour des masques prévus pour un port maximum de 4h d'efficacité.

### **Occupation des locaux**

Les internes seront répartis à raison d'un par chambre.  
Les déplacements dans l'internat devront être limités au maximum.

### **Nettoyage des chambres et sanitaires**

Tous les locaux auront fait l'objet d'un nettoyage approfondi avant l'arrivée des internes.  
L'internat est nettoyé tous les jours. L'accent sera particulièrement mis sur un nettoyage et désinfection des locaux communs (salles de bain, sanitaires,...).  
Des distributeurs de savon sont en place, en nombre, dans les salles de bain.  
Un kit de désinfection est mis à disposition de chacun des maîtres d'internat.

### **Organisation de la vie courante**

Les espaces collectifs et les chambres devront régulièrement être aérés.  
Un roulement sera mis en place pour l'utilisation des salles de bains. Un marquage au sol pour l'attente à l'extérieur de cet espace sera mis en place dans le couloir.

Une circulaire du préfet d'internat relative aux détails de la vie courante viendra en complément de ce protocole sanitaire.